

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant prolongation du mandat de Directeur général de
l'Office Francophone de la Formation en Alternance de la
Communauté française, de la Région wallonne et de la
Commission communautaire française**

Extrait

A.Gt. 12-06-2025

M.B. 04-08-2025

Par arrêté daté du 12 juin 2025, le Gouvernement de la Communauté française a décidé ce qui suit :

- sous réserve d'une décision identique du Gouvernement wallon et du Collège de la Commission communautaire française, le maintien en activité au-delà de l'âge légal de la retraite de Monsieur Alain GOREUX est autorisé du 1^{er} avril 2025 au 31 octobre 2025 inclus.

- sous réserve d'une décision identique du Gouvernement wallon et du Collège de la Commission communautaire française, le mandat (rang A3) de Monsieur Alain GOREUX en qualité de Directeur général de l'Office Francophone de la Formation en Alternance est prolongé jusqu'à la désignation d'un nouveau mandataire et au plus tard jusqu'au 31 octobre 2025 inclus.

Conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, une requête signée et datée peut être introduite contre cette nomination endéans les soixante jours après cette publication.

La requête identifiant les parties ainsi que l'acte attaqué et exposant les faits et moyens doit être envoyée sous pli recommandé à La Poste au Conseil d'Etat, rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles.

Toute personne justifiant d'un intérêt peut obtenir une copie conforme de cet arrêté de nomination auprès de la Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines du Ministère de la Communauté française.